

Décision n° D2023_115

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

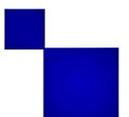
Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 en date du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le budget départemental,

décide

- DE CONTRACTER auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (BDCE) un emprunt de 50 millions d'euros afin de financer les dépenses d'investissement du budget principal du Département ;



Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

| | |
|------------------------------------|-------------------------------|
| Date de versement des fonds | 27 juillet 2023 |
| Date d'échéance | 27 juillet 2043 |
| Durée | 20 ans |
| Mode d'amortissement | Linéaire annuel |
| Taux | Fixe 3,44% |
| Périodicité des intérêts | Annuelle, à terme échu |
| Score Gissler | 1A |

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le



ID : 093-229300082-20230724-D2023_115-AR